

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2232

20 octobre 2010

SOMMAIRE

200 GIR Holdings	107127	DMM	107105
200 GIR Holdings	107128	Eden 2 S.à r.l.	107136
200 Gray's Inn Road S.à r.l.	107121	Enel Finance International S.A.	107106
200 Gray's Inn Road S.à r.l.	107121	Enesco S.à r.l.	107091
AAIL Holdings Sàrl	107129	Enios S.A.	107130
Academy of Luxemburg in Martial Arts A.s.b.l.	107134	E.P. Véhicules S.A.	107128
Acqua Marcia Finance S.A.	107130	Fruits et Légumes Import S.A.	107103
Adecoagro S.A.	107119	Furstenberg S.à r.l.	107102
Aerium IV Capital S.à r.l.	107130	La Foncière du Capitole S.A.	107103
Aerium IV Properties S.à r.l.	107116	LDV Management II Aerium IV Holding S.C.A.	107136
AIYA International S.A.	107130	Medi-Clinic Luxembourg S.à r.l.	107131
Alpha OPK S.A.	107131	Moses S.A.	107090
Alpha Trains Group S.à r.l.	107104	Nettetal S.à r.l.	107136
Andimahia S.A.	107131	Newcombe House Investment S.à r.l.	107121
Anglo Platinum International S.à r.l.	107132	NII International Telecom S.à r.l.	107102
ArcelorMittal WireSolutions	107128	Scott International S.A.	107129
ArcelorMittal WireSolutions	107129	Shana S.à r.l.	107103
A.R.P.E.S. Sàrl (Agence de Recherches Pri- vées et d'Enquêtes Spécialisées)	107128	SMCB Power S.A.	107103
Babcock & Brown Arkadia S.à r.l.	107132	Sunmoon S.A.	107102
Baninter S.A.	107132	Swiss Life Funds (Lux)	107104
Bellevue Real Estate Development S.A.	107134	Tinaco S.A.	107104
CEREP III UK S.à r.l.	107090	Toubkal Holding S.A.	107105
Cofima III S.A.	107132	UBS (Lux) Strategy Sicav	107105
Cofima I S.A.	107131	UNICConnect S.A.	107116
ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à r.l.	107116	VAH Private Equity SICAV	107120
Delius Invest S.A.	107090	Valencia Investments S.à r.l.	107120
		ZAM Ventures Lux Holding	107107
		Zodiac S.A.	107120

CEREP III UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.447.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 3 juin 2010, que l'associé unique a décidé:

1. de prendre acte de la démission de la société CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127 446, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 03 juin 2010; et

2. d'accepter la nomination de la société CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83 246, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 3 juin 2010 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3/6/2010.

Oussama DAHER.

Référence de publication: 2010079043/20.

(100089620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Moses S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 66.074.

Le bilan rectificatif, des comptes annuels au 31 décembre 2009 déposé antérieurement en date du 16 avril 2010 sous la référence L100053023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010080813/12.

(100091525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Delius Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 126.812.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 30 juin 2010:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

Mr Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Mr Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur;

Mr Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

Fiduciaire MEVEA S.à r.l. établie au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DELIUS INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010087120/22.

(100096782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Enesco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.312.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second of September.

Before the undersigned, Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PALAMON EUROPEAN EQUITY, II L.P. a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33, King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10434,

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

PALAMON EUROPEAN EQUITY, II "BOA" L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33, King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10450,

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxies, initialed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Enesco S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 14.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate).

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to coordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other

securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, and reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or surety-ship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorization under Luxembourg Law.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at one hundred eleven thousand and one hundred ninety-five Norwegian krone (NOK 111,195.-) represented by five hundred (500) ordinary shares without nominal value (collectively referred to as the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Shares is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder; the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

Art. 8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

Art. 9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realize any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

Art. 10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorized to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power, has been delegated in accordance with Article 11.

Art. 11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at Board Meetings without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at Board Meetings to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in Board Meetings through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

Art. 13. Erisa rights.

13.1 For as long as an ERISA Fund or its nominees are directly or indirectly Shareholders of the Company, that ERISA Fund will obtain certain management rights in the Company and its subsidiaries in a manner and to the extent permitting such ERISA Fund to substantially influence or participate in the management of the Company and its subsidiaries. Accordingly, it is agreed for the benefit of each of the ERISA Funds individually that each ERISA Fund or its nominee shall have the right (which rights shall belong solely to, and shall be exercised exclusively by, such ERISA Fund for its own benefit and for its own account) from time to time and at any time by notice in writing to propose up to two persons for election as Managers of the Company and each of its subsidiaries and the Shareholders and the shareholders of the subsidiaries shall vote and take such other action as may be necessary to ensure that in each case one person proposed by each ERISA Fund shall hold office as a Manager of the Company and each of its subsidiaries (collectively the "ERISA Managers").

13.2 The shareholders in each of the ERISA Funds include limited partners which are entities governed in the United States of America by the Employee Retirement Income Security Act 1974 as amended from ("ERISA"). In order to permit the limited partners governed by ERISA to treat each of the ERISA Funds as VCOC's for the purposes of ERISA they need to obtain certain management rights in companies in which they invest in a manner and to an extent that will permit the ERISA Funds to qualify as a VCOC. Accordingly, it is agreed that as long as an ERISA Fund directly or indirectly holds any Shares in the Company, the Company and its subsidiaries and their designated representatives shall provide each ERISA Fund (individually) with the following rights to the extent such rights are permissible under the applicable statutory laws (which rights shall belong solely to, and shall be exercised exclusively by, such ERISA Fund for its own benefit and for its own account):

13.2.1 the right to visit and inspect any of the offices and properties of the Company and its subsidiaries and the right to inspect and copy the books and records of the Company and its subsidiaries, at such times as the ERISA Fund shall reasonably request;

13.2.2 the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of Managers of the Company (and the board of directors of each subsidiary thereof). The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the ERISA Fund to the Company and shall take effect upon the delivery of written notice thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of Managers;

13.2.3 the right to receive, within a reasonable time after its written request therefore, any information relating to the Company or its subsidiaries or associated companies as it in its sole discretion deems fit, including without limitation: (i) within 30 days of the month end monthly consolidated financial information and statements, including but not limited to a balance sheet, profit and loss and cash flow statements of the Company and each of its subsidiaries and associated companies; (ii) within 90 days of the end of each accounting period end annual audited consolidated financial statements; (iii) on an annual basis and no later than 30 days prior to the beginning of the Company's financial year or, if so requested on a more frequent basis, the business plan, budget and cash flow forecasts and projections of the Company and each of its subsidiaries and associated companies; (iv) monthly reports including a narrative setting out the progress of the group on matters materially affecting the business and affairs of the group; and (v) such additional financial or management information as the ERISA Fund may reasonably request including any operating reports, budgets, other financial reports and details of material developments or events or significant proposals;

13.2.4 the right to meet on a regular basis with the Managers or other personnel of the Company and its subsidiaries and associated companies from time to time and upon reasonable notice to the Company (or the applicable subsidiary or associated company) for the purpose of consulting with, rendering advice, recommendations and assistance to, and influencing the Managers of the Company (or its subsidiaries and associated companies) or obtaining information regarding the Company's or any of its subsidiaries' (or associated companies') business operations, financial condition, activities and prospects and expressing its views thereon including, significant changes in management, personnel and compensation of employees, introduction of new products or new lines of business, important acquisitions or dispositions of plants and equipment, significant research and development programmes, the purchasing or selling of important trademarks, licences or concessions or the proposed commencement or compromise of significant litigation;

13.2.5 the right to submit proposals and suggestions to the Board of Managers of the Company or to the board of any of its subsidiaries, if not adopted by management; and

13.2.6 to the extent consistent with applicable law (and with respect to events which require public disclosure, only following the Company's public disclosure thereof through applicable securities law filings or otherwise), the right to receive notice in advance with respect to any significant corporate actions, including, without limitation, extraordinary dividends, mergers, acquisitions or dispositions of assets, issuances of significant amounts of debt or equity and material amendments to the Articles, and the right to consult with the Company with respect to such actions.

13.3 In the event that the Company ceases to qualify as an «operating company» (as defined in the first sentence of 29 C. F. R. Section 2510 3-101(e)), then the Company and each Shareholder will co-operate in good faith to take all reasonable action necessary to provide that the investment of PALAMON EE or PALAMON II qualifies as a «venture capital operating company» (as defined in the Plan Asset Regulations) and shall continue to qualify as a «venture capital

investment» (as defined in the Plan Asset Regulations). This provision shall not be construed as an obligation on any Party to provide any additional finance to the Company or its subsidiaries.

13.4 For the purpose of this article, ERISA Fund means both or either of PALAMON EUROPEAN EQUITY, II L.P. and PALAMON EUROPEAN EQUITY, II "BOA" L.P..

Art. 14. Shareholders' resolutions.

14.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

14.2 Subject as provided in Articles 14.3, 14.4 and 14.5, Shareholders' Résolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

14.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

14.4 Subject as provided in Article 14.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

14.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

14.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorized representative.

14.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

14.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Résolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

Art. 15. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

Art. 16. Distributions on shares.

16.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may, by resolution of the Shareholders, declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

16.3 The Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

Art. 17. Dissolution and Liquidation.

17.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 14. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 16.

Art. 18. Interprétation and Luxembourg Law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares are subscribed as follows:

	Shares
PALAMON EUROPEAN EQUITY, II L.P.	491
PALAMON EUROPEAN EQUITY, II "BOA" L.P.	9
Total: five hundred	500

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that one hundred the amount of eleven thousand and one hundred ninety-five Norwegian krone (NOK 111,195.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euros.

Résolutions of the partners

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Gérard BECQUER, réviseur d'entreprise, born on 29 April 1956 at Briey, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Mr. Erik FERM, investment manager, born on 27 January 1966 at Uppsala, Sweden, with professional address at Cleveland House, 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, United Kingdom.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux septembre.

Par-devant nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- "PALAMON EUROPEAN EQUITY, II L.P.", un limited partnership, constitué et régi selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, immatriculé à Cardiff sous le numéro de registre LP 10434,

ici représenté par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

- "PALAMON EUROPEAN EQUITY II, "BOA" L.P.", un limited partnership, constitué et régi selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, immatriculé à Cardiff sous le numéro de registre LP 10450,

ici représenté par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations, signées ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Enesco S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 14.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autres titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de cent onze mille cent quatre-vingt quinze couronnes norvégiennes (NOK 111,195,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires sans valeur nominale (collectivement désignées comme les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toutes Parts Sociales sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs de cette Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés, à moins que les Associés qui détiennent au moins les trois quarts des Parts Sociales, n'aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent, être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés, à moins que les Associés qui détiennent au moins les trois quarts des Parts Sociales, détenues par les ayants droit, n'aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

Art. 9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception des actions requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

Art. 10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

Art. 11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors de Réunions du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de ladite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors de Réunions du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant), physiquement présents au même endroit, est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, par son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue, et peut, être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signé(s) par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées, en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

Art. 13. Droits ERISA.

13.1 Aussi longtemps qu'un Fond ERISA ou ses candidats sont directement ou indirectement Associés, ce Fond ERISA obtiendra certains droits de gestion dans la Société et ses filiales dans une manière et dans la mesure permettant à ce Fond ERISA d'influencer substantiellement ou de participer dans la gestion de la Société et de ses filiales. Par conséquent, il est convenu au bénéfice de chaque Fond ERISA individuellement que chaque Fond ERISA et ses candidats aura le droit (lesquels droits appartiendront seulement et seront exercés exclusivement par ce Fond ERISA à son profit et pour son propre compte) de temps en temps et à tout moment avec un préavis par écrit de proposer jusqu'à deux personnes pour la nomination de gérants de la Société et de chacune de ses filiales et les Associés et les associés des filiales voteront et prendront toute autre part sociale qui serait nécessaire pour assurer que dans chaque cas ou une personne proposée par chaque Fond ERISA aura la fonction de gérant de la Société et de chacune de ses filiales (conjointement les "ERISA Membres du Conseil").

13.2 Les investisseurs dans chacun des Fonds ERISA comprennent les associés commanditaires qui sont des entités régies aux Etats-Unis par la Loi de 1974 relative aux régimes de retraite et de couverture médicale ERISA. Dans le but de permettre aux associés commanditaires régis par ERISA de considérer chaque Fond ERISA comme VCOC's aux fins de ERISA ils ont besoin d'obtenir certains droits de gestion dans les sociétés dans lesquelles ils investissent dans Une manière et mesure qui permettra à la Société de le qualifier comme VCOC. Par conséquent, il est convenu que aussi longtemps qu'un Fond ERISA détient directement ou indirectement des parts sociales dans la Société, la Société et ses filiales et leurs représentants désignés garantiront à chaque Fond ERISA (individuellement) les droits suivants (lesquels droits appartiendront seulement et seront exercés exclusivement par ce Fond ERISA à son profit et pour son propre compte):

13.2.1 Le droit de visiter et inspecter chacun des bureaux et propriétés de la Société et de ses filiales et le droit d'inspecter et reproduire les livres et registres de la Société et de ses filiales, aux moments où le Fond ERISA l'aura raisonnablement requis.

13.2.2 Le droit de nommer un représentant pour participer comme observateur à chacune des réunions du Conseil de Gérance de la Société (et chacune des filiales). La nomination et la révocation de ce représentant sera faite par préavis écrit du Fond ERISA à la Société et prendra effet à la délivrance du préavis écrit au siège social de la Société ou à toute réunion du Conseil de Gérance.

13.2.3 Le droit de recevoir, dans un temps raisonnable, après sa demande écrite, toutes les informations en relation avec la Société ou ses filiales ou sociétés affiliées, qu'il considère, à sa seule discrétion, comme appropriées, comprenant sans limitation sans limitation: (i) dans les 30 jours de la fin du mois les informations et déclarations financières consolidées mensuellement, incluant mais sans y être limité les bilans, profits et pertes et les déclarations relatives au flux de trésorerie de la Société et chacune de ses filiales et sociétés affiliées, (ii) dans les 90 jours de la fin de chaque période comptable et des déclarations financières consolidées annuelles, (iii) sur une base annuelle et pas plus tard que dans les 30 jours qui précèdent le début de l'exercice social de la Société ou si requis sur une base plus fréquente, le plan d'affaires, le budget et les prévisions et les estimations du flux de trésorerie de la Société et de chacune de ses filiales et sociétés affiliées; (iv) des rapports mensuels comprenant un cadre explicatif sur l'évolution du groupe dans des matières affectant matériellement le commerce et les affaires du groupe; et (v) les informations supplémentaires financières ou de gestion que le Fond ERISA peut raisonnablement requérir comprenant tous rapports d'exploitation, budgets, autres rapports financiers et les détails des développements matérielles ou événements ou propositions significatives.

13.2.4 Le droit de rencontrer sur une base régulière les gérants ou autre personnel de la Société et de ses filiales et ses sociétés affiliées de temps en temps et moyennant un préavis raisonnable à la Société (ou la filiale ou la société affiliée en question) aux fins de consulter, donner un avis, des recommandations et assistance et influencer les gérants de la Société (ou ses filiales et sociétés affiliées) ou d'obtenir des informations concernant les opérations commerciales, les conditions financières, les activités et perspectives de la Société (ou de ses filiales ou de ses sociétés affiliées) et de donner son point de vue à ce sujet comprenant, sans limitation, des changements significatifs dans la gestion, le personnel et la rémunération des employés, l'introduction de nouveaux produits ou de nouvelles lignes d'affaires, des acquisitions importantes ou des ventes d'usines et d'équipements, des recherches significatives et des programmes de développement, l'achat ou la vente d'importantes marques de fabrique, licences ou concessions ou le début proposé ou le compromis d'un litige important;

13.2.5 Le droit de soumettre des propositions et suggestions au Conseil de Gérance de la Société ou au conseil de l'une quelconque de ses filiales, s'ils n'ont pas été adoptés par la gérance; et

13.2.6 Dans une mesure compatible avec la loi applicable (et au regard d'événements qui requièrent une divulgation publique, seulement à la suite de la divulgation publique de la Société au moyen de dépôts légaux de garanties en question ou autrement), le droit de recevoir un préavis en avance relatif à toutes parts sociales significatives, comprenant, sans limitation, des dividendes extraordinaires, des fusions, des acquisitions ou des ventes d'actifs, des émissions de montants significatifs de dette ou capital et des modifications matérielles aux Statuts, et le droit de se consulter avec la Société en relation à ses parts sociales.

13.3 Au cas où la Société cesse de qualifier comme une «société opérationnelle» (telle que définie à la première phrase du 29 C. F.R. Section 2510.3-101 (e)), la Société et chaque Associé coopéreront de bonne foi pour prendre toutes les parts sociales raisonnables nécessaires pour assurer que l'investissement de PALAMON EE ou PALAMON II est qualifié comme «société opérationnelle à capital risque» (telle que définie dans le Plan de Régulation des Actifs) et doit continuer à être qualifiée comme «investissement à capital risque» (tel que défini dans le Plan de Régulation des Actifs). Cette disposition ne doit pas être entendue comme une obligation de toute Partie de fournir toute finance supplémentaire à la Société ou à ses filiales.

13.4 Pour les besoins de cet article, Fonds ERISA signifie PALAMON EUROPEAN EQUITY, II LP et PALAMON EUROPEAN EQUITY, II "BOA" L.P. ensembles ou l'un l'autre.

Art. 14. Résolutions des associés.

14.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

14.2 Ainsi qu'il est prévu aux Articles 14.3, 14.4 et 14.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois si le quorum, n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés pourront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

14.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

14.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 14.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

14.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

14.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de ladite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

14.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par email ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

Art. 15. Exercice social. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Distribution des parts sociales.

16.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

16.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

16.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Art. 17. Dissolution et Liquidation.

17.1 La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 14. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 15.4.

18. Interprétation et Loi Luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

18.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

18.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites comme suit:

	Parts Sociales
PALAMON EUROPEAN EQUITY, II L.P.	491
PALAMON EUROPEAN EQUITY, II "BOA" L.P.	9
Total: cinq cents	500

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de cent onze mille cent quatre-vingt quinze couronnes norvégiennes (NOK 111,195,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à deux mille euros.

Résolutions des associés

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mr. Gérard BECQUER, réviseur d'entreprises né le 29 avril 1956 à Briey, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
 - Mr. Erik Ferm, investment manager, né le 27 Janvier 1966 à Uppsala, Suède, ayant son adresse professionnelle au Cleveland House, 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, Royaume-Unis.

Dont acte, passé à Luxembourg, les, jour, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 septembre 2010. Relation: lac/2010/38983. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)
Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010121501/637.

(100137865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

NII International Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NII International Telecom S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010081123/11.

(100092539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Sunmoon S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 67.165.

Nous vous informons par la présente que la société mentionnée sous rubrique n'est plus domiciliée à notre adresse depuis le 15 juin 2010.

Le 28 juin 2010.

SGG S.A.

Alex PHAM / Corinne Bitterlich

Manager / Senior Vice President

Référence de publication: 2010085172/12.

(100093058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Furstenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 150.636.

Extrait du Contrat de Cession de Parts Sociales établi le 21 mai 2010.

1. La société Furstenberg Finances, avec siège social à 8, rue Vernier 75017 Paris, représentée par Monsieur Erich Bonnet demeurant à 15, rue Mademoiselle, 78000 Versailles, France, propriétaire de 35.000 parts sociales de la société Furstenberg S.à.r.l.,

ci-après dénommé «le Cédant».

2. Monsieur Jean-Michel Paul, né à Bruxelles, le 25 septembre 1969, demeurant à 10 Hillecrest, 51-57 Ladbrooke Grove, Londres W113AX, Royaume-Uni, propriétaire de 15.000 parts sociales de la société Furstenberg S.à.r.l.,

ci-après désigné «le Cessionnaire».

Le Cédant vend 7.500 parts de sa participation dans la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Fursenberg S.à.r.l. au Cessionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010122136/19.

(100138823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

La Foncière du Capitole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.678.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 septembre 2010 que, le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, étant venu à échéance a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2015.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2010122185/16.

(100138403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Shana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, Centre Commercial Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 41.960.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010122023/13.

(100138053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

SMCB Power S.A., Société Anonyme,

(anc. FLI, Fruits et Légumes Import S.A.).

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.752.

—
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 07 juin 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 08 juillet 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010122024/14.

(100137846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Swiss Life Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 69.186.

Rectificatif de la publication sous référence L090195309 déposé au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg le 18 décembre 2009.

Les comptes annuels rectifiés au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Swiss Life Funds (LUX)
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Imwinkelried Michaela / Peter Sasse
Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010122025/15.

(100138118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Alpha Trains Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 137.614.

Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 3 septembre 2010

Par les résolutions du 3 septembre 2010, l'associé de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de M. Haydn Abbott en tant que gérant de la Société, prenant effet le 4 septembre 2010;
- d'accepter la nomination de M. Shaun Michael Mills en tant que gérant de la Société prenant effet le 4 septembre 2010.

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- Mark Hatherly, Manager, résidant 98, avenue des Bois, L-1250 Luxembourg;
- Jack Colbourne, Manager, résidant professionnellement, 6 St Andrew Street, London EC4A 3AE;
- Mark McLean, Manager, résidant professionnellement, Winchester House, 1 Great Winchester Street, London EC2N 2DB;
- Jean-Bastien Auger, Manager, résidant professionnellement, 1250 René-Lévesque Blvd. West, Suite 900, Montréal, Québec Canada H3B 4W8;
- Attila B. Balogh, résidant professionnellement, AMP Capital Investors 4th Floor, Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J 6BX;
- Shaun Michael Mills, résidant professionnellement, Egginton House, 25-28 Buckingham Gate, London SW1E 6LD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010122045/25.

(100138384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Tinaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 109.102.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65, Rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010122026/15.

(100137971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Toubkal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 114.067.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2010122027/14.

(100138000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

UBS (Lux) Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 43.925.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UBS (Lux) Strategy Sicav
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Martine Rausch / Holger Rùth
Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010122029/13.

(100138106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

DMM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.638.

L'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 7 septembre 2010 a décidé de:

- de nommer en tant qu'administrateur:

Monsieur Laurent GORGEMANS, route d'Arlon, 136, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011,

- de renouveler les mandats d'administrateur de:

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, route d'Arlon, 136, L-1150 Luxembourg

Monsieur Jeffrey NADAL, 14, Porte de France, L- 4360 Esch-sur-Alzette

Monsieur Alain PETERS, route d'Arlon, 136, L-1150 Luxembourg

Monsieur Wim VERMEIR, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Naïm ABOU-JAOUDE, route d'Arlon, 136, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011,

- de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers, RCS B-65477, 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour DMM
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010122855/27.

(100138873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Enel Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 60.086.

L'an deux mil dix, le vingt-neuf juillet.

Devant Nous, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit italien dénommée Enel S.p.A., une société italienne cotée en Bourse à Milan, ayant son siège social à Viale Regina Margherita, 137, 00198 Rome, Italie, inscrite auprès de la Chambre de Commerce de Rome sous le numéro 00811720580,

ici représentée par Mr Fabrizio VACHEZ, employé privé, demeurant professionnellement au 11, bld de la Foire à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 28 juillet 2010, laquelle procuration reste annexée au présent acte, après avoir été signée NE VARIETUR par le comparant et le notaire soussigné,

en sa qualité d'associée unique de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ENEL FINANCE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 11, Bld de la Foire à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B numéro 60.086,

constituée par acte notarié le 3 juillet 1997, publié au Mémorial C 583, daté du 24 octobre 1997, et dont les statuts ont été modifiés par actes notariés du:

- 22 août 1998, publié au Mémorial C numéro 388 du 28 mai 1988;
- 20 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 10 du 5 janvier 2000;
- 23 février 2000, publié au Mémorial C numéro 436 du 20 juin 2000;
- 22 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 810 du 26 septembre 2001;
- 14 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 1051 du 22 novembre 2001;
- 14 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 677 du 2 mai 2002.
- du 25 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 98 du 31 janvier 2003,

Ensuite le comparant, es-qualité qu'il agit déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de un milliard trois cent quatre-vingt-onze millions neuf cent mille deux cent trente Euro (EUR 1.391.900.230,-), est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Increase of Net Worth Tax not distributable Reserve for the year 2010,;
- 2.- Conversion of the overall Net Worth Tax Reserve into share capital.
- 3.- Miscellaneous.

III: L'actionnaire unique, siégeant en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le compte de «réserve non disponible» tel que prévu par la loi du 16 octobre 1934 tel que modifié par la loi du 21 décembre 2001, à concurrence de EUR 36.109.887,50 (trente-six millions cent neuf mille huit cent quatre-vingt-sept Euros cinquante cents), égal à cinq fois l'impôt sur la fortune redû par la société en 2010.

afin de le porter à EUR 50.755.250 (cinquante millions sept cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante Euros),

en affectant le compte de «résultats reportés» à concurrence de EUR 36.109.887,50 (trente-six millions cent neuf mille huit cent quatre-vingt-sept Euros cinquante cents) audit compte de «réserve non disponible».

La preuve de l'existence des «résultats reportés» susceptibles d'être affectés au compte «réserve non disponible» a été rapportée au notaire par le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé par l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue en date du 23 avril 2010.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique, décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 50.755.250 (cinquante millions sept cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante Euros) par incorporation du compte de «réserve non disponible» dont question ci-avant,

en vue de porter le capital social de EUR 1.391.900.230 (un milliard trois cent quatre-vingt-onze millions neuf cent mille deux cent trente Euro) à EUR 1.442.655.480 (un milliard quatre cent quarante-deux millions six cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt Euros),

par la création et l'émission de 5.075.525 (cinq millions soixante-quinze mille cinq cent vingt-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à attribuer gratuitement à l'actionnaire unique, ici représenté comme dit dans la susdite procuration,

La preuve de l'existence du compte de "réserve non disponible" de la société dont question ci-avant a été rapportée au notaire instrumentant par le susdit bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise

" **Art. 5. Capital - Shares and Share certificate.** The subscribed capital of the Corporation is set at EUR 1,442,655,480 (one billion four hundred and forty-two million six hundred and fifty-five thousand four hundred and eighty Euro) divided into 144,265,548 (one hundred and forty-four thousand two hundred and sixty-five thousand five hundred and forty-eight) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share."

Traduction française

« **Art. 5. Capital - Actions et Certificat d'actions.** Le capital social est fixé à EUR 1.442.655.480 (un milliard quatre cent quarante-deux millions six cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt Euros) représenté par 144.265.548 (cent quarante-quatre millions deux cent soixante-cinq mille cinq cent quarante-huit) actions d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune, libérées intégralement.»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises, est estimé à EUR 6.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de l'actionnaire unique, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: F. VACHEZ, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 3 août 2010, LAC/2010/34459: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 9 September 2010.

Référence de publication: 2010122120/87.

(100138347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

ZAM Ventures Lux Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.325.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second day of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Samana Capital, L.P., a limited partnership existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 283 Greenwich Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America and registered with the Delaware Secretary of State, under number 2446265, duly represented by Nadia Tbatou, Avocat à la Cour, who se business address is at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New-York, on 29 July 2010.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. Samana Capital, L.P. is the sole member (the "Member") of ZAM Ventures Lux Holding (the "Company"), a limited liability company formed under the laws of the State of Delaware, United States of America on August 8, 2007 by written

agreement, in accordance with the provisions of the Delaware limited liability company act (the "Delaware Act"), governing the affairs of the Company and the conduct of its business.

II. The Member wishes to migrate the Company as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Luxembourg Act").

III. Under the laws of the State of Delaware, a limited liability company formed under the Delaware Act is a separate legal entity. Under the laws of the State of Delaware, a limited liability company formed under the Delaware Act may transfer its principal establishment, place of effective management and central place of administration to another jurisdiction. The Delaware Act expressly permits a limited liability company to migrate from the State of Delaware to another jurisdiction, following which migration the entity ceases to be a Delaware limited liability company and is, for all purposes of the laws of the State of Delaware, deemed to be the same entity as the limited liability company prior to the migration and the existence of the company continues after the migration.

IV. Pursuant to a resolution of the Member, acting as sole management organ of the Company validly adopted on July 29, 2010, a copy of which shall remain annexed to the present deed, the Member resolved to transfer the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from the State of Delaware, United States of America to the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of July 31 2010 without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance.

IV. All formalities required under the laws of the State of Delaware to give effect to that transfer have been duly performed.

VI. The agenda of the meeting is the following:

1. transfer, effective as of July 31, 2010, of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from the State of Delaware, United States of America to the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. adoption by the Company, effective as of July 31, 2010, of the legal form of a private limited liability Company (société à responsabilité limitée) with the name ZAM Ventures Lux Holding and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company to the city of Luxembourg;

3. approval, effective as of July 31, 2010, of the opening balance sheet of the Company;

4. amendment and restatement, effective as of July 31, 2010, of the Company's limited liability company agreement as the Company's articles of association, amending certain provisions to the extent required to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above, with the Company having a capital of one million Euro (EUR 1,000,000) divided into one million (1,000,000) common interests without par value;

5. acknowledgement of the dismissal, by operation of law pursuant to the Delaware Act, effective as of July 31, 2010, of the sole management board member and full discharge for the performance of its duties as management board member of the Company;

6. appointment, effective as of July 31, 2010, of category A and category B managers; and

7. establishment, effective as of July 31, 2010, of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company at 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

VII. that the Member has taken the following resolutions:

First resolution

The Member resolves, effective as of July 31, 2010, to transfer the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from the State of Delaware, United States of America to the City of Luxembourg without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Member further declares that all formalities required under the laws of the State of Delaware to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Member resolves, effective as of July 31, 2010, that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name ZAM Ventures Lux Holding, accepts the Luxembourg nationality and shall, as from the date of the present deed, be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Member resolves, effective as of July 31, 2010, to approve the Company's (interim) opening balance sheet as of July 31st, 2010 mirroring the (interim) closing balance sheet of the Company as of July 31st, 2010 reflecting the financial situation of the Company before the transfer from the State of Delaware, United States of America, to the Grand Duchy of Luxembourg, a copy of them shall remain attached to the present deed.

The Member records that the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company results from the aforementioned balance sheet.

The Member states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The Member states that the total value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to the aggregate of the issued share capital of the Company.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Member resolves, effective as of July 31, 2010, to amend and restate the limited liability company agreement as the Company's articles of association, amending certain provisions to the extent required to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

PRIVATE LIMITED LIABILITY COMPANY ARTICLES

Art. 1. The Private Limited Liability Company.

1.1 Formation. The Company was previously formed as a limited liability company under the laws of Delaware, United States of America and hereby agrees to continue the Company as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) pursuant to the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Luxembourg Act") and in accordance with the further terms and provisions of these articles (the "Articles").

1.2 Name. The name of the Company shall be "ZAM Ventures Lux Holding" and its business shall be carried on in such name with such variations and changes as the Member (as defined below) shall determine or deem necessary to comply with requirements of the jurisdictions in which the Company's operations are conducted.

1.3 Business Purpose; Powers. The Company is formed for the purpose of acquiring participations, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and managing such participations, and engaging in any lawful business, purpose or activity for which private limited liability companies may be formed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. The Company shall possess and may exercise all the powers and privileges granted by the Luxembourg Act or by any other law or by these Articles, together with any powers incidental thereto, so far as such powers and privileges are necessary or convenient to the conduct, promotion or attainment of the business purposes or activities of the Company.

1.4 Principal Office; Registered Office. The principal office of the Company shall be in the Grand Duchy of Luxembourg at such place as the Member may from time to time designate, and all business and activities of the Company shall be deemed to have occurred at its principal office. The Company may maintain offices at such other place or places as the Board deems advisable. The address of the registered office of the Company, and the central place of administration is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

1.5 Term. Subject to the provisions of Article 6 below, the Company shall have an unlimited duration

Art. 2. The Member.

2.1 The Member. The Company currently has one member (the "Member"). The name and address of the Member is as follows: Name Address

Samana Capital, L.P. 283 Greenwich Ave.

Greenwich, CT 06830

United States of America

2.2 Actions by the Member; Meetings. The Member may approve a matter or take any action at a meeting or without a meeting by the written consent of the Member. Meetings of the member(s) may be called at any time by the Member.

2.3 Liability of the Member. All debts, obligations and liabilities of the Company, whether arising in contract, tort or otherwise, shall be solely the debts, obligations and liabilities of the Company, and the Members shall not be obligated personally for any such debt, obligation or liability of the Company solely by reason of being a member.

2.4 Admission of members. New members shall be admitted only upon the prior approval of the Member.

Art. 3. Management.

3.1 Management by the Board. The business and affairs of the Company shall be managed by a board consisting of manager(s) of category A and manager(s) of category B (the "Board") who can be removed without cause. The Board shall have the power to take any and all actions necessary, convenient or incidental to or for the furtherance of the purpose of the Company set forth in Section 1.3 and to perform all acts which it may deem necessary or advisable. Any manager of category A together with any manager of category B acting jointly, have the authority to bind the Company toward third parties. The Board shall have the power and authority to delegate to one or more persons, including, without limitation, any officer, employee or agent of the Company or the Member, the powers to manage and control specific business and affairs of the Company. The Board may, by written instrument, authorize any person to enter into and perform under any document on behalf of the Company and may designate persons as officers of the Company with such

powers and authority to manage specific business and affairs of the Company as the Board may determine. Such delegation shall remain in effect until revoked by the Board.

Art. 4. Capital Structure and Contributions.

4.1 Capital Structure. The capital of the Company is set at one million Euro (EUR 1,000,000) and shall consist of one million (1,000,000) common interests, in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up (the "Common Interests"). All Common Interests shall be identical with each other in every respect. On the date hereof, the Member owns all of the Common Interests issued and outstanding.

4.2 Capital Contributions. From time to time, the Member may determine that the Company requires capital and may make capital contribution(s) in an amount determined by it. A capital account shall be maintained for the Member, to which contributions shall be credited and against which capital repayments shall be charged.

Art. 5. Accounting Year, Profits, Losses and Distributions.

5.1 Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

5.2 Profits and Losses. For financial accounting and tax purposes, the Company's net profits or net losses shall be approved on an annual basis by the Member. The Company shall maintain a capital account in respect of the Member's capital contributions and share of the profits and losses of the Company. In each year, so long as the Member is the only member of the Company, profits and losses shall be allocated to the capital account of the Member.

5.3 Distributions. The Member shall determine profits available for distribution and the amount, if any, to be distributed, and the timing of any such distribution. So long as the Member is the only member of the Company, distributions of the Company shall be allocated to the Member.

Art. 6. Events of Dissolution.

6.1 Events of Dissolution. The Company shall be dissolved and its affairs wound up upon the occurrence of any of the following events (each, an "Event of Dissolution"):

- (a) The Member votes for dissolution; or
- (b) A judicial dissolution of the Company.

Art. 7. Transfer of Common Interests in the Company.

7.1 Transfer of Common Interests. The Member may sell, assign, transfer, convey, gift, exchange or otherwise dispose of any or all of its Common Interests and, upon receipt by the Company of a written agreement executed by the person or entity to whom such Common Interests are to be transferred agreeing to be bound by the terms of this Agreement, such person shall be admitted as a member.

Art. 8. Exculpation and Indemnification.

8.1 Exculpation. Notwithstanding any other provisions of these Articles, whether express or implied, or any obligation or duty at law or in equity, none of the Member, its successors, or any officers, directors, stockholders, partners, employees, affiliates, representatives or agents of any of the foregoing, nor any officer, employee, representative or agent of the Company (individually, a "Covered Person" and, collectively, the "Covered Persons") shall be liable to the Company or any other person for any act or omission (in relation to the Company, its property or the conduct of its business or affairs, these Articles, any related document or any transaction or investment contemplated hereby or thereby) taken or omitted by a Covered Person in the reasonable belief that such act or omission is in or is not contrary to the best interests of the Company and is within the scope of authority granted to such Covered Person by these Articles, provided such act or omission does not constitute fraud, willful misconduct, bad faith, or gross negligence.

8.2 Indemnification. To the fullest extent permitted by law, the Company shall indemnify and hold harmless each Covered Person from and against any and all losses, claims, demands, liabilities, expenses, judgments, fines, settlements and other amounts arising from any and all claims, demands, actions, suits or proceedings, civil, criminal, administrative or investigative ("Claims"), in which the Covered Person may be involved, or threatened to be involved, as a party or otherwise, by reason of its management of the affairs of the Company or which relates to or arises out of the Company or its property, business or affairs. A Covered Person shall not be entitled to indemnification under this Section 8.2 with respect to any Claim with respect to which such Covered Person has engaged in gross negligence, willful misconduct or knowing violation of law as determined by a final judgment, order or decree of an arbitrator or a court of competent jurisdiction (which is not appealable or with respect to which the time for appeal therefrom has expired and no appeal has been perfected) or for any present or future breaches of any representations, warranties or covenants by such Covered Person contained herein or in any other agreement with the Company. Expenses incurred by a Covered Person in defending any Claim shall be paid by the Company in advance of the final disposition of such Claim upon receipt by the Company of an undertaking by or on behalf of such Covered Person to repay such amount if it shall be ultimately determined that such Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized by this Section 8.2.

Art. 9. Miscellaneous.

9.1 Tax Treatment. Unless otherwise determined by the Board, the Company shall be a disregarded entity for U.S. federal income tax purposes (as well as for any analogous state or local tax purposes), and the Member and the Company shall timely make any and all necessary elections and filings for the Company to be treated as a disregarded entity for U.S. federal income tax purposes (as well as for any analogous state or local tax purposes).

9.2 Amendments. Amendments to these Articles shall be approved in writing by the Member. An amendment shall become effective upon adoption of the relevant notarial deed.

9.3 Severability. If any provision of these Articles is held to be invalid or unenforceable for any reason, such provision shall be ineffective to the extent of such invalidity or unenforceability; provided, however, that the remaining provisions will continue in full force without being impaired or invalidated in any way unless such invalid or unenforceable provision or clause shall be so significant as to materially affect the expectations of the Member regarding these Articles. Otherwise, any invalid or unenforceable provision shall be replaced by the Member with a valid provision which most closely approximates the intent and economic effect of the invalid or unenforceable provision.

9.4 Sole Member. Any reference in the Articles to the Member or to the sole member of the Company is to be read as a reference to the Members or members of the Company, if there is more than one member of the Company.

9.5 Governing Law. These Articles shall be governed and construed in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Transitory provision

The first financial year of the Company as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Fifth resolution

The Member resolves to acknowledge the dismissal by operation of law pursuant to the Delaware Act, effective as of July 31, 2010, of the sole management board member, being the Member, and to grant it full discharge for the performance of its duties as management board member of the Company.

Sixth resolution

The Member resolves, effective as of July 31, 2010, to appoint the following persons as managers of the Company for an indefinite period:

1. As manager of category A of the Company:

ZBI Lux Director LLC, a company incorporated under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America.

2. As managers of category B of the Company:

Gérard Birchen, Director, born on 13 December 1961 in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), having his professional address at 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

Hugo Froment, Director, born on 22 February 1974 in Laxou (France), having his professional address at 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

Sébastien Andre, Director, born on 29 October 1974 in Metz (France), having his professional address at 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Seventh resolution

The Member resolves, effective as of July 31, 2010, to establish the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company at 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately eight thousand euros

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille dix, le deuxième jour d'août,

Devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Samana Capital, L.P., Un limited partnership, constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Suite 283 Greenwich Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 0891725, dûment représenté par Nadia Tbatou, Avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New-York le 29 juillet 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec lui aux autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Samana Capital, L.P. est le seul associé (l'"Associé") de ZAM Ventures Lux Holding (la "Société"), une limited liability company constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique le 12 septembre 2007 par accord écrit, conformément aux dispositions du Delaware limited liability company act (le "Delaware Act"), gouvernant la Société et la conduite des affaires de cette dernière.

II. L'Associé souhaite transférer la Société en tant que société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (La "Loi Luxembourgeoise").

III. Selon les lois de l'Etat du Delaware, une limited liability company constituée sous le Delaware Act est une entité légale autonome. Selon les lois de l'Etat du Delaware, une limited liability company constituée sous le Delaware Act peut transférer son siège social, son principal établissement ainsi que son administration centrale vers une autre juridiction. Le Delaware Act permet expressément à une limited liability company d'être transférée de l'Etat du Delaware vers une autre juridiction, suite à un tel transfert l'entité cesse d'être une du Delaware et est, pour les besoins des lois de l'Etat du Delaware, considéré comme étant la même entité que la limited liability company avant transfert et la société continue d'exister après le transfert.

IV. Suite à une décision de l'Associé, agissant en tant que seul organe de gestion de la Société, valablement adoptée le 29 juillet 2010, dont une copie restera annexée au présent acte, l'Associé a décidé de transférer le siège social, le principal établissement ainsi que l'administration centrale de la Société de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 31 juillet 2010 sans que la Société ne soit dissoute, mais au contraire, avec complète continuation de la personne morale.

V. Toutes les formalités requises par les lois de l'Etat du Delaware pour effectuer ce transfert ont été valablement remplies.

VI. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. transfert, avec effet au 31 juillet 2010, du siège social, principal établissement et administration centrale de la Société de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg sans que la Société ne soit dissoute et avec continuation de la personnalité morale et juridique;
2. adoption par la Société, avec effet au 31 juillet 2010, de la forme légale d'une société à responsabilité limitée ayant le nom ZAM Ventures Lux Holding et acceptation de la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert du siège social, principal établissement et administration centrale de la Société à Luxembourg;
3. approbation, avec effet au 31 juillet 2010, du bilan d'ouverture (intérimaire) de la Société;
4. modification et complète refonte, avec effet au 31 juillet 2010, du contrat de limited liability company de la Société en statuts de la Société, modification de certaines provisions dans les limites requises dans le but de les conformer aux lois du Grand-duché de Luxembourg, en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise tel que mentionné au point 2. ci dessus, la Société ayant un capital social de un million d'euro (EUR 1.000.000) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales sans valeur nominale;
5. prise de connaissance de la révocation, par effet de la loi du Delaware Act, avec effet au 31 juillet 2010, de l'organe unique de gestion de la Société, et décharge pleine (quitus) pour l'exécution de ses devoirs en tant qu'organe de gestion de la Société;
6. nomination, avec effet au 31 juillet 2010, de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B; et
7. établissement, avec effet au 31 juillet 2010, du siège social principal établissement et administration centrale de la Société au 65, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

VII. que l'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide, avec effet au 31 juillet 2010, de transférer le siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de la gestion effective de la Société de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg sans que la Société ne soit dissoute et avec continuation de la personnalité morale et juridique.

L'Associé déclare de plus que toutes les formalités requises selon la législation de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique pour donner effet à un tel transfert ont été remplies.

Deuxième résolution

L'Associé décide, avec effet au 31 juillet 2010, que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée ayant le nom de ZAM Ventures Lux Holding et accepte la nationalité luxembourgeoise et devra à compter de la date du présent acte être soumise aux lois du Grand Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé décide, avec effet au 31 juillet 2010, d'approuver le bilan d'ouverture (intérimaire) de la Société au 31 juillet 2010, étant le bilan de clôture (intérimaire) de la Société au 31 juillet 2010 reflétant la situation financière de la Société avant son transfert de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, au Grand-Duché du Luxembourg, dont la copie restera annexée au présent acte.

L'Associé déclare que la description des actifs et du passif de la Société et de son capital social souscrit résulte du bilan mentionné ci-dessus.

L'Associé constate que tous les actifs et tout le passif de la Société, sans limitation, reste l'entière propriété de la Société, qui continue de détenir tous ses actifs et qui continue d'être débitrice de tout son passif et de tous ses obligations.

L'Associé constate que la valeur des actifs et du passif de la Société correspond au moins à la valeur nominale du capital social émis de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé décide, avec effet au 31 juillet 2010, de modifier et d'effectuer une complète refonte du contrat de limited liability company de la Société en statuts de la Société, en modifiant certaines provisions dans les limites requises dans le but de les conformer aux lois du Grand-duché de Luxembourg.

Les statuts refondus auront désormais la teneur suivante

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée.

1.1 Constitution. La Société a précédemment constituée sous la forme d'une limited liability company sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et accepte de continuer la Société sous la forme d'une société à responsabilité limitée conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi Luxembourgeoise") et conformément aux provisions des présents statuts (les "Statuts").

1.2 Dénomination. La dénomination de la Société est "ZAM Ventures Lux Holding" et ses affaires seront gérées sous ce nom avec telles modifications et changements que l'Associé pourra déterminer ou considérer comme nécessaires afin de respecter les obligations de la juridiction dans laquelle les affaires de la Société seront conduites.

1.3 Objet Social. Pouvoirs. La Société est constituée dans le but de prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et de gérer ces participations, et s'engager dans toute affaire légale, but ou activité pour laquelle une société à responsabilité limitée peut être constituée au Grand-duché de Luxembourg. La Société possédera et pourra exercer tous les pouvoirs et privilèges accordés par la Loi Luxembourgeoise, par n'importe quelle autre loi ou par les présents Statuts, ainsi que tout autre pouvoirs y attaché, aussi longtemps que ces pouvoirs et privilèges sont nécessaires ou utiles à la conduite, promotion ou accomplissement des buts commerciaux ou des activités de la Société.

1.4 Siège Principal; Siège Social. Le siège social de la Société sera au Grand-duché de Luxembourg à endroit que l'Associé décidera à tout moment, et toutes les affaires et activités de la Société sont à considérer avoir eut lieu à son siège social. La Société peut avoir des bureaux à tout autre endroit ou endroits que le conseil de gérance de la Société (le «Conseil») considérera opportun. L'adresse du siège social de la Société et administration centrale et à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

1.5 Durée. Sous réserve de l'article 6 ci-dessous, la Société à une durée indéterminée.

Art. 2. L'Associé.

2.1 L'Associé. La Société a actuellement un associé unique (l'«Associé»). Le nom et l'adresse de l'Associé sont les suivants:

Nom Adresse

Samana Capital, L.P.283 Greenwich Ave.

Greenwich, CT 06830

Etats-Unis d'Amérique

2.2 Actions de l'Associé; Réunions. L'Associé peut approuver toute matière ou décider de toute action lors d'une réunion ou sans réunion par un accord écrit de l'Associé. Les Réunions du (des) associé(s) peuvent être convoquées à tout moment par l'Associé.

2.3 Responsabilité de l'Associé. Toutes les dettes, obligations et responsabilités de la Société, découlant d'un contrat, d'un délit ou autrement, seront exclusivement les dettes, obligations et responsabilités de la Société; et les Associés ne seront pas tenus personnellement de ces dettes, obligations et responsabilités de la Société par le seul fait qu'ils sont associés.

2.4 Admission d'associés. De nouveaux associés ne seront admis que sur approbation préalable de l'Associé.

Art. 3. Gestion.

4.1 Gestion par le Conseil. Les affaires de la Société seront gérées par le conseil constitué de gérantes) de catégorie A et gérantes) de catégorie B (le "Conseil") pouvant être révoqué sans juste cause. Le Conseil aura tout pouvoirs afin de prendre toute décision nécessaire, utile ou sans conséquence importante pour ou la poursuite de l'objet de la Société mentionné à l'article 1.3 et d'exécuter tous les actes qu'il peut considérer comme nécessaires ou recommandés. Tout gérant de catégorie A avec tout gérant de catégorie B agissant conjointement, ont la capacité d'engager la Société envers les tiers. Le Conseil à le pouvoir de déléguer à une ou plusieurs personnes, y compris, sans limites, tout dirigeant, employé ou agent de la Société ou l'Associé, le pouvoir de gérer et contrôler affaires spécifiques de la Société. Le Conseil peut, par tout document écrit, autoriser toute personne à signer et exécuter tout document au nom de la Société et peut désigner des personnes telles que des dirigeants de la Société avec tel pouvoirs afin de gérer des affaires spécifiques de la Société que le Conseil déterminera. Une telle délégation sera effective jusqu'à révocation par le Conseil.

Art. 4. Structure du Capital Social et Apports.

4.1 Structure du Capital Social. Le capital social de la Société est de un million d'euros (EUR 1.000.000) et est représenté par un million (1.000.000) de parts sociales, sous forme nominatives, sans valeur nominales, toutes souscrites et entièrement libérées (les "Parts Sociales"). Toutes les Parts Sociales sont identiques aux autres sous tous les aspects. A la date d'aujourd'hui, l'Associé détient l'ensemble des Parts Sociales émises.

4.2 Apports. A tout moment, l'Associé peut considérer que la Société a besoin de liquidités et faire un (des) apportes) d'un montant qu'il déterminera. Un compte capital sera tenu pour l'Associé, sur lequel les apports seront crédités et sur lequel les remboursements de capital seront prélevés.

Art. 5. Exercice Social, Profits, Bénéfices et Distribution.

5.1 Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

5.2 Pertes et Bénéfices. Pour des raisons de comptabilité financières et fiscales, les bénéfices nets ou pertes nettes de la Société doivent être approuvés annuellement par l'Associé. La Société devra maintenir un compte de capital relativement aux apports en numéraire de l'Associé et sa part de pertes et bénéfices de la Société. Chaque année, aussi longtemps que l'Associé est le seul associé de la Société, les pertes et bénéfices devront être allouées au compte de capital de l'Associé.

5.3 Distributions. L'Associé devra déterminer les bénéfices disponibles pour distribution et le montant, le cas échéant, à distribuer, ainsi que le délai d'une telle distribution. Aussi longtemps que l'Associé est le seul associé de la Société, les distributions devront être allouées à l'Associé.

Art. 6. Causes de Dissolution.

6.1 Causes de Dissolution. La Société devra être dissoute et ses avoirs liquidés en cas de survenances des événements suivants (chacun une "Cause de Dissolution"):

- (a) L'Associé vote la dissolution; ou
- (b) Une dissolution judiciaire de la Société.

Art. 7. Transfert de Parts Sociales dans la Société.

7.1 Transfert de Parts Sociales. L'Associé peut vendre, attribuer, transférer, transmettre, offrir, échanger ou disposer autrement de tout ou parties de ses Parts Sociales et après réception par la Société du contrat écrit signé par la personne ou entité à qui ces Parts Sociales doivent être transmises en acceptant d'être tenu par un tel contrat, cette personne sera admises en tant qu'Associé.

Art. 8. Exonération et Indemnisation.

8.1 Exonération. Malgré toute autre dispositions des présents Statuts, soit expresse ou tacite, ou tout engagement ou obligation en juridique ou monétaire, aucun Associé, ses héritiers, ou dirigeants, directeurs, actionnaires, associés, employés, filiales, représentants ou agents de ces derniers, ni aucun dirigeant, employé, représentant ou agent de la Société (individuellement un "Personne Couverte" ou collectivement les "Personnes Couvertes") ne sera redevable à la Société ou toute autre personnes pour un acte ou une omission (concernant la Société, ses biens ou la conduite de ses affaires, les présents Statuts, tout documents y relatif,

toute transaction ou investissement visés par ces derniers) pris ou omis par une Personne Couverte qui a pu raisonnablement penser qu'un tel acte ou omission était dans ou n'était pas contraire à l'intérêt supérieur de la Société et se trouve être dans les limites des pouvoirs accordés à cette Personne Couverte par les présents Statuts, étant entendu qu'un tel acte ou omission ne constitue pas une fraude, faute grave, mauvaise foi ou faute lourde.

8.2 Indemnisation. Dans la plus large mesure permise par la loi, la Société devra indemniser et tenir indemne chaque Personne Couverte de et contre toute perte, réclamation, demande, responsabilité, dépenses, jugement, amendes, règlement and autre montant résultant de toute réclamation, demande, actions, poursuite ou procédure, civile, pénale, administrative ou d'instruction (les "Poursuites"), dans lesquels la Personne Couverte pourrait être impliqué, ou menacé d'être impliqué, en tant que partie ou autre, pour avoir géré les affaires de la Société ou toute activité qui se rapporte à ou provient de la Société ou ses biens ou affaires. Une Personne Couverte ne recevra pas d'indemnisation conformément à cet article 8.2 concernant des Poursuites dans le cadre desquels la Personne Couverte s'est rendue coupable faute grave ou faute lourde en connaissance de la violation à la loi tel que reconnu par un jugement définitif, ordre ou règlement d'arbitrage ou la Cour d'une juridiction compétente, (non appelable ou dont le délai d'appel a expiré et qu'aucun appel n'a été formé) ou pour toute violations présentes ou futures représentation, garanties ou engagement de cette Personne Couverte contenu aux présentes ou dans tout autre contrat avec la Société. Toute dépense supportée par la Personne Couverte du fait de Poursuite sera payé par la Société avant la qualification finale de cette Poursuite après réception par la Société de l'engagement de la Personne Couverte ou en son nom de rembourser ce montant s'il est in fine considérer que cette Personne Couverte n'est pas en droit d'être indemniser par la Société telle que permis par cet article 8.2.

Art. 9. Divers.

9.1 Traitement fiscal. Sauf décision contraire du Conseil, la Société ne sera pas considérée comme une entité fiscale selon le droit fédéral américain de l'impôt sur le revenu (ainsi que selon les droits étatiques similaires ou droits locaux similaires), et le l'Associé et la Société devront faire toute démarche et inscription en temps voulu pour que la Société ne soit pas traitée comme une entité fiscale selon le droit fédéral américain de l'impôt sur le revenu (ainsi que selon les droits étatiques similaires ou droits locaux similaires).

9.2 Modifications. Toutes modifications aux présents Statuts doivent être approuvées par écrit par l'Associé. Une modification deviendra effective après adoption de l'acte notarié nécessaire.

9.3 Divisibilité. Si une disposition des présents Statuts est considérée comme non valide ou inapplicable pour toute raison, une telle disposition sera considérée comme inopérante dans la limite d'une telle invalidité ou inapplicabilité, étant entendu cependant, que les dispositions restantes continueront d'avoir force exécutoire sans être de quelque manière altérées ou infirmées, excepté si une telle disposition invalide ou inapplicable est telle qu'elle affecte matériellement les attentes de l'Associé concernant les présents Statuts. Sinon, la disposition non valide ou inapplicable devra être remplacé par l'Associé par une disposition s'approchant le plus possible les attentes et effets économiques de la disposition non valide ou inapplicable.

9.4 Associé Unique. Toute référence dans les présents Statuts à l'Associé ou à l'associé unique de la Société doit être interprétée comme une référence aux Associés ou aux associés de la Société, s'il y a plus d'un associé dans la Société.

9.5 Loi Applicable. Ces Statuts seront régis et interprétés selon les lois du Grand-duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société en tant que société à responsabilité limitée commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2010.

Cinquième résolution

L'Associé décide, avec effet au 31 juillet 2010, de prendre connaissance de la révocation, par effet du Delaware Act de l'organe de gestion unique de la Société, étant l'Associé, et de lui accorder décharge pleine et entière (quitus) pour l'exécution de ses devoirs en tant que qu'organe de gestion unique de la Société.

Sixième résolution

L'Associé décide, avec effet au 31 juillet 2010, de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

3. En tant que gérant de catégorie A de la Société:

ZBI Lux Director LLC, une société constituée sous les loi de l'Etat du Delaware, EtatsUnis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique.

En tant que gérant de catégorie B de la Société:

Gérard Birchen, directeur, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette (Grand-duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Hugo Froment, directeur, né le 22 février 1974 à Laxou (France), ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grandduché de Luxembourg); et

Sébastien Andre, directeur, né le 29 octobre 1974 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grandduché de Luxembourg).

107116

Septième résolution

L'Associé décide, avec effet au 31 juillet 2010, d'établir siège social, principal établissement et administration centrale de la Société au 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Estimate of costs

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de cette assemblée générale extraordinaire s'élèvent approximativement à huit mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. TBATOU, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 août 2010. Relation: LAC12010/35229. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010121730/477.

(100138099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Aerium IV Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 104.717.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122043/9.

(100138349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

UNICConnect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 57.608.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122030/10.

(100137903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 224.000.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.843.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of May.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

ConAgra International, Inc., a company incorporated and existing under the laws of Delaware having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State of the State of Delaware under the number 2063015 (CAII),

here represented by Me Hana Witzke, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 21 May 2010,

CAG Canada Holdings, Inc., a company incorporated and existing under the laws of Delaware having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State of the State of Delaware under the number 3956330 (CAGC),

here represented by Me Hana Witzke, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 21 May 2010.

Together the Shareholders.

Such proxies, after having been signed *in varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the Shareholders, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders are the sole shareholders of ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.843, incorporated on 5 March 2010 pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on April 19, 2010, number 802, which articles of association have been amended pursuant to a deed of notary Joseph Elvinger dated March 16, 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on May 10, 2010, number 978 (the Deed) (the Company), and for the last time pursuant to a deed of notary Martine Schaeffer dated March 25, 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on May 18, 2010, number 1042

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Acknowledgement of an error in the balance-sheet dated March 16, 2010 showing the valuation of the contribution in kind of the Assets and Liabilities (as defined in the Deed) contributed by CAII to the Company and annexed to the Deed;

2. Rectification of the Deed in order to increase the share capital to an amount of four million seven hundred twenty thousand US dollars (USD 4,720,000.-) represented by four million seven hundred twenty thousand (4,720,000) shares of the Company having a par value of one US dollar (USD 1.-) each;

3. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above-mentioned rectification;

4. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of TMF Corporate Services S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the amendment of the number of the shares in the shareholders' register of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to acknowledge that an error occurred in the balance-sheet dated March 16, 2010 showing the valuation of the contribution in kind of the Assets and Liabilities (as defined in the Deed) contributed by CAII to the Company.

Second resolution

The Shareholders resolve to rectify the Deed in order to take into consideration the error occurred in the balance-sheet dated March 16, 2010. Consequently, the amount of the subscribed capital increase of the Company is four million seven hundred thousand US dollars (USD 4,700,000.-) corresponding to the issuance of four million seven hundred thousand (4,700,000) shares of the Company having a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

A new balance-sheet dated March 16, 2010 in which the fair market value of the assets and liabilities contributed to the Company is valued at least at four million seven hundred thousand US dollars (USD 4,700,000.-) shall remain annexed to the present corrective deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned rectification, the Shareholders resolve to amend Article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5.1.** The capital is set at four million seven hundred twenty thousand US dollars (USD 4,720,000.-) represented by four million seven hundred twenty thousand (4,720,000) shares in registered form, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of TMF Corporate Services S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the amendment of the number of the shares in the shareholders' register of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinquième jour de mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

ConAgra International, Inc., une société constituée et régie par les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Delaware Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 2063015 (CAII),

ici représentée par Maître Hana Witzke, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 mai 2010,

CAG Canada Holdings, Inc., une société constituée et régie par les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Delaware Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3956330 (CAGC),

ici représentée par Maître Hana Witzke, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 mai 2010.

Ensemble, les Associés.

Ces procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte des Associés, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme Indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés comparaissent en tant que seuls associés de ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.843, constituée le 5 mars 2010 en vertu d'un acte notarié du notaire Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, numéro 802, du 19 avril 2010, dont les statuts ont été modifiés par un acte de Maître Joseph Elvinger, daté du 16 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 978, du 10 mai 2010 (l'Acte) (la Société), et pour la dernière fois par un acte de notaire Maître Martine Schaeffer, daté du 25 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1042, du 18 mai 2010.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Reconnaissance d'une erreur dans le bilan daté du 16 mars 2010 montrant l'évaluation de l'apport en nature des Actifs et Passifs (tels que définis dans l'Acte) apportés par CAII à la Société et annexé à l'Acte;

2. Rectification de l'Acte en vue d'augmenter le capital de la Société à un montant de quatre millions sept cent vingt mille dollars américains (USD 4.720.000,-) représentées par quatre millions sept cent vingt mille (4.720.000) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

3. Modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la rectification susmentionnée;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de TMF Corporate Services S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la modification du nombre des parts sociales dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de reconnaître qu'une erreur est survenue dans le bilan daté du 16 mars 2010 montrant l'évaluation de l'apport en nature des Actifs et Passifs (tels que définis dans l'Acte) apportés par CAII à la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident de rectifier l'Acte en vue de prendre en considération l'erreur survenue dans le bilan daté du 16 mars 2010. En conséquence, le montant de l'augmentation de capital souscrite de la Société est de quatre millions sept cent mille dollars américains (USD 4.700.000,-) correspondant à l'émission de quatre millions sept cent mille (4.700.000) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Un nouveau bilan daté du 16 mars 2010 dans lequel la juste valeur de marché des actifs et des passifs apportés à la Société a été évaluée à au moins quatre millions sept cent mille dollars américains (USD 4.700.000,-) restera annexé au présent acte rectificatif pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la rectification sus-mentionnée, les Associés décident de modifier l'Article 5.1 des Statuts qui doit désormais être lu comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à quatre millions sept cent vingt mille dollars américains (USD 4.720.000,-) représenté par quatre millions sept cent vingt mille (4.720.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de TMF Corporate Services S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la modification du nombre des parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: H. WITZKE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2010. Relation: LAC/2010/23441. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg le 08 SEP. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010122850/152.

(100138779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Adecoagro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.681.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale d'actionnaires du 13 Août 2010

En date du 13 Août 2010 l'assemblée générale d'actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Richard Eduardus Johannes Brekelmans, administrateur de société, né le 12 Septembre, 1960 à Amsterdam, les Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que administrateur de la Société, et ce avec effet immédiat.

- de nommer Hille-Paul Schut, administrateur de société, né le 29 Septembre, 1977 à s-Gravenhage, les Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que administrateur de la Société, et ce avec effet immédiat.

Par conséquent, Monsieur Johan Dejans auparavant administrateur unique, devient administrateur et fait désormais partie du conseil d'administration de la Société et ce avec effet immédiat.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

Administrateurs

- Johan Dejans
- Richard Eduardus Johannes Brekelmans
- Hille-Paul Schut

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Septembre 2010.
Annemarie Muller
Mandataire

Référence de publication: 2010122838/26.

(100138862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

VAH Private Equity SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.887.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.
Pour le Conseil d'Administration
BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
Investment fund Services
22-24, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010122032/18.

(100137787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Valencia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandra Calvaruso.

Référence de publication: 2010122033/10.

(100138151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Zodiac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 75.690.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 27 août 2010

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DIEDERICH Georges et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur DONATI Régis est nommé Président du Conseil d'administration.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme
ZODIAC S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2010122035/18.

(100137768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

200 Gray's Inn Road S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 77.735.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010122036/10.

(100137842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

200 Gray's Inn Road S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 77.735.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010122037/10.

(100137882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Newcombe House Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 155.367.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the first day of September.
Before us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Vostine Holdings Limited, having its registered office at Craigmuir Chambers, PO Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Commercial and Companies register of The British Virgin Islands under number 1588754.

here represented by Ms Rachel HAFEDH, private employee, residing professionally in L-2449 Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Bermuda on 25th August 2010.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares to establish as follows:

Art. 1.

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its

Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

Art. 3.

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4.

The Company will have the name "Newcombe House Investment S.à r.l."

Art. 5.

The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg City by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6.

The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.-EUR) divided into one hundred (100) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each.

Art. 7.

The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8.

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10.

In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12.

The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13.

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14.

The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15.

The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16.

Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17.

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1.- The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2.- These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by Vostine Holdings Limited, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.-EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall commence on the date of the constitution of the company and end on the thirty-first day of December 2010.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euro (1000.-EUR).

Resolutions of the sole partner

1. The number of managers is set at 1 (one).

2. The following is appointed manager for an unlimited period:

Ms. Rachel HAFEDH, born in Hayange (France), on March 22nd, 1976 having her professional address at 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

3. The address of the company is fixed at L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, represented as sated here above, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg ville.

A COMPARU:

Vostine Holdings Limited, ayant son siège social à Craigmuir Chambers, PO Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1588754

ici représentée par Madame Rachel HAFEDH, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Bermuda en date du 25 août 2010,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}.

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par

hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.

La Société aura la dénomination "Newcombe House Investment S.à r.l."

Art. 5.

Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6.

Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7.

Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12.

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13.

Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14.

L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15.

L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16.

Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17.

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19.

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Vostine Holdings Limited, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1000.- EUR).

Décisions de l'associé unique

1. Le nombre de gérants est fixé à 1 (un).

2. Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

Mlle Rachel HAFEDH, née à Hayange (France) le 22 Mars 1976 avec adresse professionnelle au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

3. L'adresse du siège social est fixée à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE,

fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, représentée comme ci-avant, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. HAFEDH, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39141. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 07 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122221/340.

(100138916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

200 GIR Holdings, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.093.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010122038/10.

(100137914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

200 GIR Holdings, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.093.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010122039/10.

(100137915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

A.R.P.E.S. Sàrl (Agence de Recherches Privées et d'Enquêtes Spécialisées), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 133.087.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010122041/11.

(100138826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

E.P. Véhicules S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 408, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 65.011.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société E.P. Véhicules S.A., établie et ayant son siège social à 408, route de Longwy L-4832 Rodange, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 65.011 et qui s'est tenue à Luxembourg en date du 1^{er} juin 2010

L'assemblée décide:

De renouveler les mandats d'administrateurs de Madame Nathalie Vlahovic et des Messieurs Michel Vlahovic et José Costa jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2016.

De renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Michel Vlahovic jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2016.

De renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Scheiwen Nickels & Associés S.à r.l. jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2016.

L'assemblée a pris connaissance de la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Michel Vlahovic 408, rue de Longwy L-4832 Rodange.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

*Pour la société**Mandataire*

Référence de publication: 2010122114/23.

(100138914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

ArcelorMittal WireSolutions, Société Anonyme.

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.

R.C.S. Luxembourg B 5.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122048/9.

(100138682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Scott International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 82.851.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social le 30 Mai 2010 à 19 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- L'Assemblée accepte la démission de deux membres du Conseil d'Administration:

- Monsieur Mario BONATO, architecte, né le 09/03/1950 à Mont Saint Martin (France), demeurant au 14, Rue du Château -F- 55230 Arrancy sur Crusne.
- Madame Marie-Martine DAHINDEN BONATO, secrétaire, née le 19/02/1951 à Longwy (France), demeurant au 14, Rue du Château -F- 55230 Arrancy sur Crusne.

L'Assemblée élit en remplacement:

- Madame Corinne CHANTEREAU, comptable, née le 06/08/1963 à Roubaix (France), demeurant à L-3376 Leudelange, 36 Domaine Op Hals.
- Madame Jennifer SIEJA, comptable, née le 09/05/1979 à Thionville (France), demeurant à F-57855 Saint Privat la Montagne (France), 7 Rue Saint Jacques.

2- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Mario BONATO de son poste d'Administrateur-Délégué et décide d'élire en remplacement Madame Corinne CHANTEREAU avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, soit par la signature conjointe de l'Administrateur-Délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

3- L'Assemblée accepte la démission du Commissaire aux Comptes:

- Madame Corinne CHANTEREAU, comptable, née le 06/08/1963 à Roubaix (France), demeurant à L-3376 Leudelange, 36 Domaine Op Hals.

L'Assemblée élit en remplacement:

- IG INVESTMENTS S.A., société avec siège social au 63-65, Rue de Merl -L- 2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés n° B66562.

4- Les mandats des Administrateurs, de l'Administrateur-Délégué et du Commissaire aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2012.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2010122917/32.

(100138504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

ArcelorMittal WireSolutions, Société Anonyme.

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.
R.C.S. Luxembourg B 5.789.

Depuis le 15 juillet 2010, Monsieur Patrick Majérus, avec adresse professionnelle au route de Finsterthal, L-7769 Bissen, assure le gestion journalière de la société. Le Conseil d'administration a nommé Monsieur Patrick Majérus en tant que délégué à la gestion journalière de la société en remplacement de Monsieur Romain Clerbaut.

Cette résolution du Conseil d'administration a été prise en date du 26 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122049/13.

(100138891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

AAIL Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 815.150,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 153.464.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122051/11.

(100138433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Acqua Marcia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 153.014.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122055/10.

(100138432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Aerium IV Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 104.708.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122057/9.

(100138348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Enios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.544.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire du 27 août 2010

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur,

- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur,

- Madame Carine MOURAT, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010122125/24.

(100138898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

AIYA International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.232.

—
Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122058/9.

(100138386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Alpha OPK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.064.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122061/10.

(100138935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Medi-Clinic Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 129.758.

EXTRAIT

En date du 26 août 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Frank Walenta, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Monsieur Johannes Gerhardus Swiegers, en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Monsieur Louis Jeremia Alberts, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 31 mars 2010.
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg", est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Monsieur Craig Ian Tingle, avec adresse professionnelle à "Strand Road, 7600 Stellenbosch, South Africa", est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Monsieur Gert Cornelis Hattingh, avec adresse professionnelle à "Strand Road, 7600 Stellenbosch, South Africa", est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010122198/21.

(100138913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Cofima I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.302.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010122098/14.

(100138406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Andimahia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 57.170.

Monsieur Roald Karl-Heinz Mafessanti, administrateur A de la société, a déménagé au:

3A Glamour Court, Discovery Bay,

Lantau Island,

Hong Kong

Référence de publication: 2010122062/11.

(100138490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Anglo Platinum International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 107.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Signatures
Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2010122063/12.

(100138875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Babcock & Brown Arkadia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 118.302.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010122067/11.

(100138415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Baninter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 78.469.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 31 août 2010

1. Monsieur Xavier SOULARD a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur David GIANNETTI a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour BANINTER S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010122073/20.

(100138924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Cofima III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 137.559.

L'an deux mille dix, le vingt-trois août.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné;

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COFIMA III S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 137559 constituée suivant un acte reçu en date du 26 mars 2008 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1062 du 29 avril 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Johannes RENKES, employé privé demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.469.000,- (un million quatre cent soixante-neuf mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) par la création de 146.900 (cent quarante-six mille neuf cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10, (dix euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées par versement en numéraire par l'actionnaire unique.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) représenté par 150.000 (cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.469.000,- (un million quatre cent soixante-neuf mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) par la création de 146.900 (cent quarante-six mille neuf cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite l'actionnaire unique, représenté en vertu de la procuration dont mention ci-avant, a déclaré souscrire aux 146.900 (cent quarante-six mille neuf cents) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.469.000,- (un million quatre cent soixante-neuf mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'une attestation bancaire.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) représenté par 150.000 (cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune."

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. HANSEN, J. RENKES, M. ALBERTUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 août 2010. LAC/2010/37537. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122099/67.

(100138409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Bellevue Real Estate Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 117.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bellevue Real Estate Development S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010122068/11.

(100138416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

ALMA A.s.b.l., Academy of Luxemburg in Martial Arts A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3573 Dudelange, 7, rue Théodore Thiel.

R.C.S. Luxembourg F 8.463.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1. DE JESUS NEVES DOS SANTOS Sergio David (19810222118), électricien, né le 22 février 1981 à Luxembourg, demeurant à L-5828 Fentange, 19, Gewaenchen, de nationalité luxembourgeoise,
2. CASTANHEIRO MARQUES Fernando Manuel (19730126177), employé privé, né le 26 janvier 1973 à Soure (Portugal), demeurant à L-4925 Bascharage, 11, rue de Hautcharage, de nationalité portugaise,
3. SOUSA SENHOR Nuno Rogerio (19790719258), employé privé, né le 19 juillet 1979 à Luxembourg, demeurant à L-5861 Fentange, 25, rue Nicolas Mersch, de nationalité luxembourgeoise,
4. ALMA FS Sàrl, représentée par Monsieur DE JESUS NEVES DOS SANTOS Sergio David (19810222118), gérant technique et Monsieur CASTANHEIRO MARQUES Fernando Manuel (19730126177), gérant administratif, et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de Academy of Luxemburg in Martial Arts A.s.b.l. (ALMA A.s.b.l.).

Art. 2. L'association a pour objet de favoriser le développement et la promotion des arts martiaux sous toutes leurs formes, styles ou techniques en collaboration avec la société ALMA FS Sàrl ainsi que toute autre société susceptible de lui prêter un concours utile dans la poursuite des ses objectifs.

Elle réalise son objet par l'organisation, la gestion, la supervision de tournois, de spectacles et de meetings sportifs et d'information et de stages, ainsi que par les déplacements, les voyages, les excursions et les stages se rapprochant de son objet social.

Elle peut s'affilier à toute association, commune, organisation ou groupement susceptible de lui prêter un concours utile dans la poursuite des ses objectifs.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. L'association a son siège social à Dudelange, 7, rue Théodore Thiel (L-3573). Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association toute personne physique ou morale.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation

nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 1 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 4 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 1 an. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe du président et du vice-président du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2010123268/102.

(100138516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Eden 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.730.

EXTRAIT

En date du 13 juillet 2010, Sophie Laguesse a démissionné de ses fonctions de gérant de classe A de la Société et Katia Panichi, née le 2 septembre 1973 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), maître en droit, demeurant au 5 Place Winston Churchill (Luxembourg), a été nommée en son remplacement en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance est composé comme suit:

Gérants de classe A:

- Katia Panichi
- Geoffrey Henry

Gérants de classe B:

- Denise Fallaize
- Isabelle Probstel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010122856/24.

(100138925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

LDV Management II Aerium IV Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.050.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122189/9.

(100138351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Nettetal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 128.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122218/9.

(100138370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.
